

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

-----

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024**

**Président de séance :**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance :**

- **Monsieur Sié François d'Assise COULIBALY**  
*Premier Secrétaire parlementaire*
- **Monsieur Yentéma Arnaud TINDANO**  
*Quatrième Secrétaire parlementaire*

**Ordre du jour** : Projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, **dossier n°128.**

La séance plénière du lundi 23 décembre 2024 s'est ouverte à 09 heures 18 minutes.

### **1. Le quorum**

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 08
- absents non excusés : 02
- présents : 61
- procurations : 08
- votants : 69

### **2. L'annonce**

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 20 décembre 2024, mis à la disposition des députés, a été adopté.

### **3. L'examen du dossier n°128**

#### **3.1. La présentation des rapports**

Le rapport n°2024-044/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Mamadou YARO, Rapporteur général, a recommandé l'adoption du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), la Commission du développement durable (CDD) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses des rapports ont été présentées respectivement par les députés Pawindé Edouard SAVADOGO, Aly Badra OUEDRAOGO, Aboubacar KABRE et Esther BAMOUNI/KANSONO, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

#### **4. La déclaration du Ministre de l'Economie et des finances**

A l'entame de son propos, Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances, a cité feu le Capitaine Thomas SANKARA qui disait que « *Quand le peuple se lève, aucun obstacle ne peut lui résister* ». Il a affirmé que cette citation traduit la résilience d'un peuple debout qui, malgré les épreuves, refuse de se plier et continue de rêver d'un avenir meilleur.

Le Ministre a relevé que la mission du Gouvernement est de garantir la sécurité, restaurer la confiance et jeter les bases d'un développement inclusif et durable. Il a ajouté que c'est dans cet esprit de responsabilité et d'audace que le Gouvernement présente le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 qui est un instrument de combat, une arme, un engagement et un pacte social pour bâtir un Burkina Faso fort, résilient et tourné vers l'avenir.

En outre, il a remercié et reconnu l'accompagnement constant des députés à l'endroit du Gouvernement dans la mise en œuvre des actions pour le bien-être des burkinabè.

Le Ministre a présenté le budget 2025 autour de trois priorités stratégiques qui s'alignent sur le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) qui sont :

- lutter contre le terrorisme et reconquérir le territoire ;
- renforcer le capital humain avec près de 40 % des dépenses allouées à l'éducation et à la santé ;
- accélérer le développement économique et social.

Il a insisté sur la rationalisation des charges de fonctionnement des ministères et institutions qui marque la volonté du chef de l'Etat :

- de dégager des espaces budgétaires pour financer les investissements structurants au profit de nos vaillantes populations ;
- de renforcer la résilience de la population ;
- d'assurer une prospérité partagée.

Le Ministre a aussi rassuré les députés que les critiques, observations et recommandations formulées au cours des travaux permettront au Gouvernement d'améliorer la qualité du document de budget et les diligences nécessaires seront prises en vue de leur mise en œuvre.

Il a annoncé que le budget 2025 se chiffre à 3 149,8 milliards de FCFA en recettes et à 3 612,3 milliards de FCFA en dépenses. Il a ajouté que l'épargne budgétaire se chiffre à 559,0 milliards de FCFA en 2025 et le déficit budgétaire pour l'exercice 2025 s'élève à 462,5 milliards de FCFA.

Le Ministre a précisé que ce déficit représente 3,2% du budget en 2025, contre 4,6% en 2024 et sera couvert par les ressources de trésorerie notamment les emprunts projets et programmes, les emprunts obligataires dont le montant sera déterminé par la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2025-2027 et tout autre mode de financement légal qui pourrait être exploité à cet effet.

Le Ministre a conclu sa déclaration en disant que le budget est conçu pour renforcer la résilience de la population tout en renforçant la confiance des gouvernés aux gouvernants. Il a soutenu que chaque franc sera utilisé avec rigueur, car « *diriger, c'est servir et la raison d'être, c'est le bien-être des populations* ».

## **5. Le débat général**

### **5.1- Les questions et les préoccupations des députés**

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- le domaine de la recherche ;
- le rattrapage des années académiques ;
- la réduction du budget du ministère de la Santé et l'inquiétude d'un retour à la pharmacopée ;
- la prise en charge de l'énergie en milieu rural ;
- les moyens et les actions prévus par le Gouvernement pour traiter les actes de mauvaise gestion de deniers publics ;
- les dispositions prises pour que l'enseignement professionnel puisse être pris en charge de façon adéquate ;
- le coût total de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou ;
- la problématique du taux d'endettement élevé ;
- la nécessité de recourir aux emprunts obligataires au regard de leurs taux d'intérêts élevés ;
- le plan d'apurement de la dette intérieure pour relancer l'économie ;
- la prise en compte de la création d'emplois dans le budget ;

- l'insuffisance des ressources humaines dans l'Administration.

*(A la suite des questions posées par les députés, la séance plénière a été suspendue à 12 heures 08 minutes, puis reprise à 13 heures 22 minutes avec les éléments de réponse apportés par le Gouvernement.)*

## **5.2- Les réponses du Gouvernement**

En ce qui concerne **le domaine de la recherche**, Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances a mentionné que la recherche a un rôle important dans plusieurs domaines, notamment l'agriculture. Il a souligné que l'Initiative présidentielle pour l'agriculture a accompagné la recherche à travers la création de variétés de spéculations qui ont permis d'améliorer véritablement les semences au profit des agriculteurs. Il a rassuré les députés qu'en 2025, le domaine de la recherche connaîtra une avancée significative par la mise en œuvre du projet de construction et d'équipement d'un laboratoire de référence par le Président du Faso pour accompagner le monde de la recherche.

Evoquant **le rattrapage des années académiques**, le Ministre a relevé que des efforts ont été faits par les enseignants-chercheurs. Il a aussi souligné l'effort du Gouvernement dans la décision de rallonger le budget et d'adapter les textes pour prendre en charge les enseignements pendant les vacances et les actes académiques notamment, la surveillance des examens et la correction des copies.

Concernant **la réduction du budget du ministère de la Santé et l'inquiétude d'un retour à la pharmacopée**, le Ministre a relevé, en introduction, que la pharmacopée vient en complément de la médecine moderne. Il a ensuite souligné le rôle de l'Institut de recherche en science de la santé qui renforce les connaissances en matière de pharmacopée. Quant au budget du Ministère de la santé, le Ministre a rassuré qu'il n'y a pas de baisse mais plutôt une augmentation du crédit de paiement de 300 milliards de FCFA qui permettront au Gouvernement de tenir ses engagements notamment la gratuité des soins qui coutera plus de 25 milliards de FCFA en 2025. Il a souligné que beaucoup d'efforts ont été faits dans le domaine de la santé comme le projet de construction de l'hôpital de Bassinko et le régime

d'assurance maladie universelle qui coûtera une trentaine de milliards pour un début.

S'agissant de **la prise en charge de l'énergie en milieu rural**, le Ministre affirme que des efforts ont été faits dans ce domaine en témoigne les actions suivantes : l'exonération de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) du matériel solaire, la distribution de kits de matériels solaires, l'extension du nombre d'abonnés, la distribution de 1600 lampadaires aux Personnes déplacées internes pour améliorer leurs conditions de vie, etc.

S'agissant **des moyens et des actions prévues par le Gouvernement pour traquer les actes de mauvaise gestion de deniers publics**, le Ministre a informé les députés que le Gouvernement a mis en place un comité qui réunit les différentes inspections techniques de services pour la prise de mesures afin d'améliorer le contrôle interne et limiter les failles pour les mauvaises pratiques. En outre, il a dit que les inspections techniques sont instruites pour faire le contrôle dans tous les ministères en 2025 afin de découvrir d'autres cas de malversations en plus de celui en cours de jugement à l'instar des malversations découvertes par l'Inspection générale des finances dans un projet au Ministère de l'Agriculture et estimées à de 500 millions de FCFA. Le Ministre a aussi évoqué la création de la Commission de règlement de dysfonctionnement dans l'Administration prévue en 2025 pour lutter contre la mauvaise gestion des deniers publics. Il a ajouté que le Ministère de la Justice a été doté d'une régie d'un montant de 100 millions de FCFA en 2024 et 132 millions de FCFA en 2025 au profit des magistrats afin de faire face aux dépenses de jugement pour traiter les dossiers avec célérité.

S'agissant **des dispositions prises pour que l'enseignement professionnel puisse être pris en charge de façon adéquate**, le Ministre a rappelé que le ministère en charge de l'enseignement professionnel a été créé en 2024. Il a indiqué qu'en 2025, 50 000 élèves seront formés dans le domaine de l'artisanat, de la construction et dans les métiers de sports et loisirs. Le Ministre a, par ailleurs, relevé la construction des centres de formation professionnelle par l'Initiative présidentielle dans les régions au profit des jeunes filles.

**Sur le coût total de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou**, le Ministre a annoncé aux députés le montant de 181 milliards de FCFA

comme coût initial en y ajoutant des avenants qui s'élèvent à 56 milliards de FCFA soit un coût total d'environ 230 milliards de FCFA. Il a relevé que l'incapacité de financement au comptant a conduit au financement par un partenaire financier d'où les frais des intérêts et commissions qui augmentent le coût total à 282 milliards de FCFA. Le Ministre a tenu à préciser que l'entreprise EBOMAF a été entièrement payée par voie de trésorerie.

Sur **la problématique du taux d'endettement élevé**, le Ministre l'a reconnue et l'a expliqué par le coût élevé de la dette et la rareté de la dette concessionnaire qui oblige le Gouvernement à aller sur le marché financier régional où le coût de la dette est très élevé à cause des taux d'intérêts. Il a relevé que l'endettement sert au financement du déficit. Le Ministre a ajouté que l'objectif du Gouvernement est de réduire le déficit en vue d'améliorer le Produit intérieur brut (PIB) à travers la croissance économique. Ce qui fera baisser le ratio dans les années à venir.

Quant à **la nécessité pour le Burkina de recourir aux emprunts obligataires au regard de leurs taux d'intérêts élevés**, le Ministre a précisé que les emprunts obligataires sont une option et la priorité c'est d'aller vers la dette concessionnaire avec des taux faibles et des maturités plus longues. Cependant, il a relevé que la rareté des dettes concessionnaires conduit le Gouvernement à aller vers le marché financier pour financer le déficit budgétaire.

Abordant **le plan d'apurement de la dette intérieure pour relancer l'économie**, le Ministre a tenu à préciser que la dette intérieure n'est pas statique. Elle est évolutive et son apurement se fait tous les jours. Il a relevé que le Burkina Faso a fait un gros effort dans l'apurement de la dette intérieure. En effet, en 2024, le Gouvernement a payé 1032 milliards de FCFA aux fournisseurs.

En ce qui concerne **la prise en compte de la création d'emplois dans le budget**, le Ministre a affirmé que le budget l'a prévue à plusieurs niveaux. Il a cité l'Offensive agropastorale et halieutique où de nombreux emplois ont été créés. Il a ajouté que les réformes menées pour assurer une meilleure formation professionnelle vont créer des opportunités d'emplois et qu'au niveau de l'industrialisation, deux usines de fabrication de pâte de tomate ont été inaugurées en 2024.

S'agissant de **l'insuffisance des ressources humaines dans l'Administration**, le Ministre a dit que c'est une réalité qui se justifie par l'augmentation des missions de l'Administration, la baisse du nombre de recrutements et la mauvaise répartition des agents. Cependant, il a relevé que des secteurs ont été identifiés pour lesquels le nombre de recrutements devrait être revu à la hausse. Il s'agit de l'agriculture, la santé et l'éducation.

## **6. Déclarations des Groupes constitués sur le projet de budget tenant lieu d'explication de vote**

Les cinq Groupes constitués de l'Assemblée législative de transition ont fait leur déclaration en félicitant le Gouvernement pour l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 et ont tous décidé de voter « pour » le projet de loi. Il s'agit des Groupes constitués suivants :

Les cinq Groupes constitués de l'Assemblée législative de transition ont fait leur déclaration en félicitant le Gouvernement pour l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 et ont tous décidé de voter « pour » le projet de loi. Il s'agit du :

- « Groupe Personnalités désignées par le Chef de l'Etat » qui a estimé que la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 est en phase avec les aspirations profondes du peuple, réaliste, sincère et soutenable ;
- « Groupe Forces de défense et de sécurité » qui a invité le Gouvernement à ne jamais effectuer un pas sans le peuple ;
- « Groupe Forces vives des régions » a, quant à lui, exhorté le Gouvernement à intensifier les contrôles sur les prix des produits de première nécessité ;
- « Groupe Partis politiques » qui a noté la sincérité du projet de loi pour assurer la paix et la stabilité du Burkina Faso et une orientation du projet de budget vers le développement et la relance économique ;
- « Groupe Organisations de la société civile » qui a invité le Gouvernement à être plus regardant sur les allocations budgétaires accordées au Ministère en charge de l'action humanitaire.

## **7. Examen et adoption du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025**

*(Le nombre de votants est passé à 71 avec l'arrivée de deux députés en cours de séance.)*

Les députés ont procédé à l'examen et à l'adoption, article par article, titre par titre et partie par partie, programme par programme du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Il a été autorisé au titre du budget de l'Etat, exercice 2025, les plafonds en recettes et en dépenses de neuf (09) Comptes d'affectation spéciale du Trésor (CAST). Ces autorisations s'élèvent à 359 939 747 francs CFA. Il s'agit :

### **Ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :**

- Compte spécial du Trésor n°156 « Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS) »

### **Ministère de la Défense et des anciens combattants :**

- Compte spécial du Trésor n°155 « Fonds de soutien patriotique »

### **Ministère de l'Economie et des finances :**

- Compte spécial du Trésor n°131 « Développement de la statistique » ;
- Compte spécial du Trésor n°132 « Cadastre fiscal » ;
- Compte spécial du Trésor n°142 « Remboursement de crédits TVA » ;
- Compte spécial du Trésor n°154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière »

### **Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :**

- Compte spécial du Trésor n°129 « Soutien à la modernisation de l'administration publique »

### **Ministère de la Santé :**

- Compte spécial du Trésor n°128 « Développement du système de Santé »

### **Ministère de l'Enseignement de Base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales :**

- Compte spécial du Trésor n°126 « Soutien au développement de l'enseignement de base » ;

**Ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique :**

- Compte spécial du Trésor n°127 « Cantines scolaires du Secondaire » ;
- Compte spécial du Trésor n°144 « Appui à la formation professionnelle »

**Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat :**

- Compte spécial du Trésor n°130 « Opération lotissement centres urbains et ruraux du Burkina Faso »

**Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement**

- Compte spécial du Trésor n°143 « Approvisionnement en eau et assainissement ».

Le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, qui se chiffre en **recettes à 3 149,8 milliards de francs CFA** et en **dépenses à 3 612,3 milliards de francs CFA** dégageant un **déficit budgétaire global de 462,5 milliards de francs CFA** correspondant à **3,2% du PIB nominal** a été mis aux voix et adopté à l'unanimité des **71 votants**.

Avant de lever la séance, le Président de l'Assemblée législative de transition, Dr Ousmane BOUGOUMA, a, au nom de tous les députés et en son nom propre, remercié le Gouvernement pour les efforts soutenus dans la reconquête du territoire pour un retour de la paix. Il a ensuite félicité, remercié et encouragé les régies de recettes pour les efforts constants dans le recouvrement.

Pour le Président de l'Assemblée législative de transition, le vote du budget est un instrument de contrôle de la stabilité économique, car un budget bien voté et bien mis en œuvre assure une gestion prudente des ressources, une responsabilisation fiscale, implique une discipline budgétaire et évite un déficit excessif.

Enfin, il a invité le Gouvernement à une application de la loi de finances par une transparence dans la collecte des recettes et dans la dépense publique.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le vendredi 27 décembre 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à la Déclaration de politique générale de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 19 heures 22 minutes.

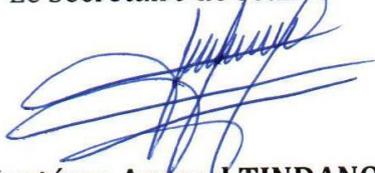
Ouagadougou, le 23 décembre 2024

Le Président de séance



**Dr Ousmane BOUGOUMA**  
*Président de l'Assemblée législative de transition*

Le Secrétaire de séance



**Yentéma Arnaud TINDANO**  
*Quatrième Secrétaire parlementaire*